

BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT

CA/274/93  
9 novembre 1993

Document 93/489

Ordre du jour  
point n°

CONSEIL D'ADMINISTRATION

ACTIVITES DE PRET DE LA BEI DANS LES PAYS CANDIDATS

CONFIDENTIEL

ORIG. : E

# BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT

## FINANCEMENTS BEI EN

### AUTRICHE, FINLANDE, NORVEGE ET SUEDE

#### 1. Introduction

- 1.1. Une brève discussion informelle a eu lieu lors du Conseil d'administration d'octobre 1993 sur les avantages et les inconvénients qu'il y aurait à adopter une approche plus globale des activités de prêt de la BEI en Autriche, en Finlande, en Norvège et en Suède. Cette discussion a eu lieu à l'occasion de l'examen d'un projet relevant de l'Article 18 et relatif à des investissements dans le Royaume de Suède ("Baltic Cable").
- 1.2. Le présent document a pour but de faire avancer le débat. En résumé, quatre grandes options semblent se dégager:
  - a) maintien des modalités actuelles de financement au cas par cas au titre de l'Article 18 (1) 2 des Statuts de la BEI;
  - b) maintien du processus actuel de décision au cas par cas par le Conseil des gouverneurs, mais avec extension des secteurs d'investissement, par exemple à ceux qui sont couverts par la Facilité Edimbourg;
  - c) délégation au Conseil d'administration par le Conseil des gouverneurs des décisions au cas par cas, avec le même éventail de secteurs d'intervention sous b);
  - d) établissement par le Conseil des gouverneurs d'un mécanisme officiel de pré-adhésion pour les quatre pays candidats.

#### 2. Contexte

- 2.1. Chacune des options concernant l'élargissement du cadre des activités de financement de la BEI exposées au point 1.2. ci-dessus serait conforme à l'accord politique conclu par les pays de la CE et de l'AELE lors de leur réunion du 19 avril 1993. Cet accord prévoyait une initiative commune de croissance, susceptible d'être complétée par l'action de la BEI.
- 2.2. Les autorités autrichiennes, finlandaises, norvégiennes et suédoises ont, à plusieurs reprises, confirmé leur intérêt pour un élargissement des activités de prêt de la BEI sur leur territoire. Les contacts avec les milieux bancaires et le monde des affaires dans ces pays ont permis de déceler chez eux un intérêt similaire. Le développement de l'activité de la BEI dans les quatre pays aurait non seulement des avantages économiques et financiers, mais constituerait aussi un "signal européen" positif dans la perspective des divers référendums qui doivent avoir lieu.
- 2.3. Les Annexes 1 et 2 contiennent des données économiques essentielles sur la CE et les quatre pays candidats, ainsi qu'un profil de chacun de ces pays. Elles montrent que les pays candidats forment ensemble un groupe comparable, en termes économiques et démographiques, aux pays du BENELUX, ce qui pourrait fournir un ordre de grandeur pour les activités futures de la BEI.
- 2.4. Le niveau de développement économique des pays candidats étant supérieur à la moyenne communautaire, la Banque appliquera ses critères et procédures habituels sans demander la garantie de la Communauté. Cela ne devrait toutefois pas nécessairement constituer un précédent pour d'autres pays candidats, en particulier si ceux-ci sont moins développés ou connaissent des problèmes particuliers.

### 3. Options

Toutes les opérations de financement de la Banque hors du territoire des Etats membres de la Communauté européenne tombent sous le coup du second alinéa de l'Article 18 (1) des Statuts de la BEI. Le texte intégral de l'Article est le suivant:

"Dans le cadre du mandat défini à l'Article 130 du Traité, la Banque accorde des crédits à ses membres ou à des entreprises privées ou publiques pour des projets d'investissement à réaliser sur les territoires européens des Etats membres, pour autant que des moyens provenant d'autres ressources ne sont pas disponibles à des conditions raisonnables.

Toutefois, par dérogation accordée à l'unanimité par le Conseil des gouverneurs, sur proposition du Conseil d'administration, la Banque peut octroyer des crédits pour des projets d'investissement à réaliser en tout ou en partie hors des territoires européens des Etats membres."

A l'heure actuelle, ce type d'autorisation est donné à l'unanimité par le Conseil des gouverneurs

- au cas par cas, pour les prêts en faveur de projets revêtant une importance particulière pour la Communauté ou pour ses Etats membres, ou
- sous forme d'autorisation globale, avec éventuellement limitation de montant et de durée, pour des opérations correspondant à des mandats de coopération ou des situations spécifiques.

#### 3.1. Maintien de l'approche actuelle au cas par cas au titre de l'Article 18 (1) 2

Un certain nombre de projets ont été identifiés en Autriche, en Norvège et en Suède, et plusieurs d'entre eux ont déjà été soumis au Conseil d'administration et au Conseil des gouverneurs au titre de l'Article 18 des Statuts de la Banque. Il s'agit notamment des projets Austrian Motorways, Doc. 92/399, Austrian Telecoms, Doc. 93/286, Skagerak Cable, Doc. 93/216 et Baltic Cable, Doc. 93/426.

L'expérience montre que cette approche fonctionne bien pour les grands investissements en infrastructures, spécialement pour les Réseaux transeuropéens, pour lesquels on peut démontrer l'intérêt direct pour la CEE de projets individuels. Vu le niveau de développement économique des quatre pays candidats, on peut juger suffisant que la Banque s'en tienne à la pratique actuelle. Cette option serait plus restrictive que celles qui sont considérées ci-dessous. Par ailleurs, le fait d'élargir le champ d'intervention de la Banque alors que des négociations en vue d'une adhésion sont toujours en cours pourrait donner aux pays candidats des espoirs qu'il serait peut-être préférable que la Communauté ne suscite pas.

#### 3.2. Maintien du processus actuel de décision au cas par cas par le Conseil des gouverneurs avec extension des critères et secteurs d'intervention

Alors que l'approche exposée au point 3.1. a permis jusqu'à présent à la Banque de soutenir un certain nombre de projets importants,

- elle l'empêche d'intervenir dans des domaines qui correspondent à des objectifs de politique communautaire importants, et dans lesquels son activité et son expertise se sont révélées particulièrement utiles et bienvenues. Il s'agit notamment de l'industrie, des PME, de la protection de l'environnement, des initiatives locales et régionales d'ampleur limitée dans les secteurs de l'énergie et de la communication, les projets dans ces secteurs pouvant éventuellement être financés dans le cadre de prêts globaux;

- elle peut donner lieu à des délais importants inhérents au mécanisme d'approbation au cas par cas à l'échelon des gouverneurs;
- elle ne reflète pas dans tous ses aspects l'intérêt qu'a la Communauté à consentir des prêts dans les pays candidats, en particulier les efforts déployés dans le cadre de l'initiative commune de croissance CE/AELE;
- elle ne satisfait pas pleinement les pays candidats eux-mêmes.

Pour atténuer ces restrictions, le Conseil des gouverneurs pourrait se déclarer prêt à considérer des projets dans une gamme élargie de secteurs, y compris ceux qui sont couverts par l'initiative d'Edimbourg, quelle que soit la taille de ces projets.

### 3.3. Extension des secteurs d'intervention telle que mentionnée au point 3.2. et modification du mécanisme de décision d'octroi des prêts

Des sondages de marché suggèrent qu'une extension de l'éventail des investissements admissibles comme envisagé au point 3.2. ci-dessus donnerait lieu à de nombreux projets de taille relativement limitée. Cela signifierait un recours plutôt fréquent au Conseil des gouverneurs. Une présentation groupée de propositions individuelles impliquerait encore des délais importants, car le mécanisme d'approbation est quelque peu complexe.

Une modification pragmatique de la procédure actuelle consisterait pour le Conseil des gouverneurs à déléguer les décisions au cas par cas au Conseil d'administration; celui-ci serait autorisé à approuver des financements selon les mêmes procédures que celles qui s'appliquent aux opérations réalisées sur le territoire européen des Etats membres pour des projets favorisant les objectifs communautaires. Cette modification pourrait avoir un caractère temporaire correspondant à une éventuelle limitation dans le temps de l'initiative de croissance.

Cette possibilité permettrait un élargissement limité des activités normales de prêt de la BEI dans les pays candidats aux domaines présentant un intérêt spécial pour la Communauté.

### 3.4. Etablissement d'un mécanisme officiel de pré-adhésion

Enfin, la Banque pourrait instituer un mécanisme officiel de pré-adhésion, comme elle l'a fait pour le Portugal, l'Espagne et la République démocratique allemande. Dans le cas de la RDA, la période préalable à l'adhésion, contre toute attente, a été courte, et aucune opération individuelle n'a été réalisée, alors qu'une grande variété de projets a été financée dans les deux autres pays avant leur adhésion. Pendant la période 1981-1985, 550 millions d'écus de financements "pré-adhésion" ont été approuvés pour l'Espagne et 725 millions d'écus pour le Portugal. Environ 36% du total ont été consentis par le biais de prêts globaux, principalement en faveur de petites et moyennes entreprises des secteurs industriels.

Puisque le revenu par habitant dans les pays qui sont actuellement candidats est supérieur à la moyenne de la CE, un mécanisme de pré-adhésion devrait comporter des dispositions différentes et exclure, par exemple, les aspects régionaux pour mettre davantage l'accent sur d'autres politiques communautaires.

Avant de mettre en place un mécanisme officiel de pré-adhésion, il convient de tenir compte d'un certain nombre de points. Une mesure de ce type impliquerait de fixer des montants maximums et/ou des limites temporelles, qui réduiraient la flexibilité des décisions de la Banque. Cette solution serait plus visible pour l'opinion publique que les autres options présentées ici, ce qui pourrait impliquer certains inpondérables pour la Banque, voire même devenir un facteur dans les négociations de pré-adhésion en cours.

Enfin, les modalités d'intervention dans un pays qui déciderait finalement de ne pas rejoindre la Communauté seraient plus complexes dans le cadre d'un mécanisme officiel de pré-adhésion.

Ces raisons font qu'il pourrait être préférable de réserver le mécanisme de pré-adhésion à des pays dont le niveau de développement économique est moins élevé que celui des candidats actuels ou qui connaissent des problèmes particuliers.

#### **4. Conclusion**

Les administrateurs sont invités à examiner s'ils sont favorables à un élargissement des activités de financement de la BEI dans les pays candidats et/ou à une simplification des procédures d'approbation dans le cadre de l'une ou l'autre des approches exposées dans la présente note.

En fonction des orientations définies par les administrateurs, le Comité de direction transmettra si nécessaire au Conseil d'administration à sa réunion de décembre un projet de décision du Conseil des gouverneurs, pour approbation ultérieure par procédure écrite.

**Annexes:**      Un tableau de données économiques résumées concernant les pays membres de la CE et les pays candidats (Annexe 1)  
Des exposés sur la situation économique de chacun des pays candidats (Annexe 2)

## EC-ENLARGEMENT - SOME FIGURES

COUNTRY	SURFACE AREA		POPULATION		GDP		GDP p.c.	
	in km <sup>2</sup>	%	('000) 1991	%	bn ECU/1991	%	in ECU/1991	%
<i>Belgium</i>	30500	1.3	10022.0	2.9	189.2	3.1	18885.1	108.1
<i>Denmark</i>	43100	1.8	5152.1	1.5	105.3	2.1	20398.7	138.9
<i>Germany</i>	356900	15.1	80274.6	23.2	1274.0	25.1	18870.8	108.0
<i>Greece</i>	132000	5.6	10249.4	3.0	57.1	1.1	5571.1	37.9
<i>Spain</i>	504800	21.4	39055.9	11.3	425.5	8.4	10920.2	74.3
<i>France</i>	544000	23.0	57206.2	16.6	970.3	19.1	16961.4	115.5
<i>Ireland</i>	70300	3.0	3542.0	1.0	35.1	0.7	9909.7	67.5
<i>Italy</i>	301300	12.7	56757.2	16.4	930.9	18.3	16401.4	111.7
<i>Luxembourg</i>	2600	0.1	389.8	0.1	7.6	0.1	19497.2	132.7
<i>The Netherlands</i>	41200	1.7	15129.2	4.4	235.2	4.6	15546.1	105.8
<i>Portugal</i>	92400	3.9	9846.0	2.9	55.6	1.1	6636.8	38.4
<i>United Kingdom</i>	244100	10.3	57749.0	16.7	816.5	16.1	14138.8	96.3
<b>EC-12</b>	<b>2363200</b>	<b>100.0</b>	<b>345383.4</b>	<b>100.0</b>	<b>5073.2</b>	<b>100.0</b>	<b>14688.6</b>	<b>100.0</b>
<i>Norway</i>	323900	13.7	4273.8	1.2	85.7	1.7	20053.4	136.5
<i>Sweden</i>	450000	19.0	8644.1	2.5	191.7	3.8	22177.0	151.0
<i>Finland</i>	337100	14.3	5029.0	1.5	100.6	2.0	20004.0	136.2
<i>Austria</i>	83900	3.6	7860.8	2.3	132.9	2.6	16906.7	115.1
<b>EC+4</b>	<b>1194900</b>	<b>50.6</b>	<b>26807.5</b>	<b>7.8</b>	<b>510.9</b>	<b>10.1</b>	<b>19796.6</b>	<b>134.8</b>
<b>EC-16</b>	<b>3558100</b>	<b>150.6</b>	<b>371190.9</b>	<b>107.5</b>	<b>5584.1</b>	<b>110.1</b>	<b>15043.7</b>	<b>102.4</b>

Source: Eurostat

## ANNEXE 2a

### AUTRICHE : Aperçu de la situation économique

L'Autriche a une population de 7,8 millions d'habitants pour une superficie de 83 900 km<sup>2</sup>. Son territoire est légèrement plus grand que celui de l'Irlande, mais plus petit que celui du Portugal. Avec 94 habitants au km<sup>2</sup>, sa densité de population est presque aussi élevée que celle de la France. A l'exception de Vienne, la capitale, qui compte 1,55 million d'habitants (soit 20 % de la population totale), les grandes villes sont rares. Les autres villes principales (Graz, Linz, Salzbourg, Innsbruck) comptent toutes moins de 250 000 habitants.

L'Autriche a été un des membres fondateurs de l'AELE en 1960 et a adhéré à l'accord de libre échange AELE-CEE qui est entré en vigueur en 1973. En juillet 1989, l'Autriche a posé sa candidature à la CE et elle pourrait rejoindre la Communauté en sa qualité de pays neutre sans que cela pose de difficulté majeure.

L'économie autrichienne est stable. Le PIB du pays s'élevait à environ 133 milliards d'écus en 1991, de sorte que l'économie autrichienne est plus importante que celle du Danemark mais moins que celle de la Belgique. Elle a le plus faible PIB par habitant des pays candidats, mais celui-ci (16 900 écus) est supérieur de 15 % à la moyenne européenne (8 % si on le convertit en parité de pouvoir d'achat). La composition du PIB autrichien révèle la part prédominante de l'industrie (37 %) et des services (60 %) et la faiblesse de celle de l'agriculture (3 %) ; les transports et les communications entrent pour 6,3 % dans le PIB. Depuis 1988, l'Autriche enregistre constamment un déficit commercial égal à environ 1 % du PIB et cette tendance devrait se poursuivre au moins jusqu'en 1995. En 1991, les exportations, qui représentaient 25 % du PIB, étaient constituées principalement de produits manufacturés intermédiaires, de machines et d'engins de transport. Les principales importations (29 % du PIB) concernent les biens de consommation et les mêmes éléments que les exportations (ce qui traduit l'importance des échanges intra-sectoriels). Ainsi, l'économie autrichienne constitue un maillon essentiel (vertical) des lignes de production intégrées à l'échelon international pour les produits industriels. En 1991, les échanges avec la CE représentaient 66 % des exportations et 70 % des importations, l'Allemagne étant le principal partenaire pour les exportations (39 %) et les importations (43 %). Les échanges avec les autres pays de l'AELE ont joué un rôle mineur; ils avaient à peu près la même importance que ceux avec l'Italie voisine (exportations 9 % et importations 7 %).

Jusqu'à présent, contrairement aux pays scandinaves candidats, l'Autriche n'a pas connu de récession majeure. Néanmoins, le ralentissement de la croissance économique (1,8 % en 1992, contre 3 % en 1991) laisse à penser que l'essor économique qui a commencé en 1988 est arrivé à son terme. Il semble que l'économie autrichienne ait mieux tiré son épingle du jeu que celle de la plupart des autres pays de l'OCDE. La formation brute de capital fixe a continué d'augmenter de 3 % en 1992 et pourrait, au pire, stagner en 1993. Le ralentissement de l'économie autrichienne a provoqué une augmentation du taux de chômage qui a atteint 5,8 % en 1991 (niveau jamais atteint auparavant par l'Autriche) puis 6,7 % en 1992 et qui continue d'augmenter en 1993. En conséquence, les prévisions relatives au déficit budgétaire ont dû être revues à la hausse, celui-ci atteignant 3,3 % du PIB en 1992 mais semblant devoir rester inférieur à 4 % à l'avenir grâce aux efforts d'assainissement consentis. L'Autriche se place au 2ème rang (dernière le Luxembourg) des pays de la CE et des pays candidats à l'adhésion pour ce qui est du respect des critères fixés par le Traité de Maastricht.

A partir de 1993, l'économie autrichienne poursuivra sa croissance à un taux annuel supérieur à 1,5 %, grâce, entre autres, à une stimulation des investissements par des financements hors budget (notamment en faveur des travaux publics, des chemins de fer et des routes) et à une reprise économique globale lente mais régulière. Les deux éléments qui stimulent l'économie autrichienne sont les suivants : en premier lieu, le dosage bien équilibré des

politiques macro-économiques, spécialement le rattachement de la monnaie autrichienne au mark allemand, qui a garanti la stabilité à long terme des taux d'intérêt et des taux de change. Par rapport aux pays relevant du SME, la stabilité monétaire a causé une valorisation du schilling autrichien vis-à-vis de l'écu entre le début de 1992 et la mi-1993. Deuxièmement, le fait que l'Autriche soit, de par sa situation géographique, un des premiers bénéficiaires de l'ouverture de l'Europe centrale et orientale et des efforts que ces pays déploient dans le processus de transition vers une économie de marché. Jusqu'à présent, les échanges de l'Autriche avec les pays d'Europe centrale et orientale ont été du même ordre de grandeur qu'avec ses partenaires de l'AELE. Si les pays d'Europe centrale et orientale connaissent un raffermissement de leur économie et une croissance soutenue, cela aura des effets particulièrement bénéfiques pour les exportations autrichiennes. Néanmoins, l'important secteur public (entreprises détenues par l'Etat comprises) et une tendance au corporatisme imposent des rigidités structurelles à l'économie et pourraient, dès lors, menacer dans une certaine mesure les réussites macro-économiques indéniables du pays.

L'Autriche offre un potentiel d'intervention à la BEI dans les domaines des infrastructures et de l'industrie. Le rôle de l'Autriche en tant qu'important exportateur de matériel de transport sera renforcé par son adhésion à la CE ainsi que par sa proximité avec les pays d'Europe centrale et orientale. Bien que l'Autriche dispose d'infrastructures de communications bien développées sur l'axe nord-sud, il sera nécessaire de renforcer sa capacité par des ouvrages supplémentaires (sans que cela nuise à l'environnement) qui canaliseront à travers le territoire autrichien le nouveau mouvement de transit intra-communautaire. De même, l'Autriche devra accroître ses capacités de transport sur l'axe ouest-est. Parallèlement, le nouvel axe ouest-est a des retombées favorables sur les régions, à la traîne, du sud-est de l'Autriche qui, grâce à de nouveaux investissements, seront en mesure de se mettre au niveau du reste du pays. Parmi les financements de la BEI liés aux transports, on compte notamment le contournement de Klagenfurt (signé), et, hors d'Autriche, l'autoroute Budapest-frontière autrichienne (Hongrie, en cours d'évaluation) et le tunnel de Karawanken (Slovénie, approuvé). Dans le même ordre d'idée, l'Autriche va mettre en oeuvre d'importants investissements destinés à relever sensiblement la "faible productivité" de son réseau de télécommunications. L'un des financements récents de la BEI concernait le projet Austrian Telecoms de 1993 (approuvé).

Dans le domaine énergétique, l'Autriche renforcera certainement son rôle de pays de transit pour l'électricité et le gaz. En outre, l'énergie d'origine hydraulique, qui est la principale source d'énergie du pays - représentant actuellement 25 % des besoins en énergie primaire et 70 % de la production d'électricité - recevra un nouveau coup de fouet du fait de la baisse de la production de combustibles fossiles et de l'introduction vraisemblable d'une taxe sur les émissions de CO<sub>2</sub>, qui serait applicable à l'ensemble de la CE. La politique énergétique de l'Autriche s'accompagne d'un engagement en faveur de la protection de l'environnement. La BEI devrait être en mesure de financer des projets dans le cadre du Programme Danube, ainsi que des investissements importants de dépollution dans le secteur de l'industrie.

Dans certains secteurs industriels, les sociétés autrichiennes ont déjà obtenu des prêts de la BEI pour des investissements situés dans la CE - Egger (signé), Kaindl (en préparation). Un soutien apporté aux efforts de modernisation déployés au niveau national faciliterait l'intégration de l'Autriche dans le Marché intérieur et améliorerait également la compétitivité générale de l'industrie européenne. Par ailleurs, l'Autriche possède un certain nombre de PME, dont certaines sont très novatrices et dynamiques à l'exportation. Des prêts globaux négociés avec les banques adéquates pourraient être envisagés pour un financement en faveur des PME ainsi que pour la modernisation et l'extension de l'ensemble du réseau de vente et commercial autrichien.



**FINLANDE: Aperçu de la situation économique**

Avec une superficie de 337 100 km<sup>2</sup> et une population de 5 millions d'habitants, la Finlande est à peu près aussi peuplée que le Danemark sur un territoire aussi vaste que celui de l'Italie. La densité de population, qui est de 15 habitants au km<sup>2</sup>, est dix fois moindre que la moyenne communautaire. La plupart des Finlandais vivent dans la partie méridionale du pays, où le climat est plus doux. Même dans cette partie du pays, les grandes villes sont rares: la capitale, Helsinki, compte 500 000 habitants, les autres villes importantes (Espoo, Tampere, Turku) ont toutes moins de 200 000 habitants.

Etant donné sa situation géo-politique particulière, la Finlande est devenue, en 1961, membre associé de l'AELE, à laquelle elle n'a adhéré comme membre à part entière qu'en 1986. Un accord de libre échange a été signé avec la CE en 1973 et, en 1992, elle a demandé son adhésion à la Communauté, adhésion qui n'est plus considérée comme incompatible avec la politique de neutralité de ce pays.

Depuis les années 60, la Finlande a mis en place une économie bien développée. En 1991, son PIB s'élevait à environ 100 milliards d'écus (légèrement moins qu'au Danemark). Le revenu par habitant en écus était de 30 % supérieur à la moyenne communautaire et, converti en PPA<sup>1</sup>, la dépassait encore de 10 %. La répartition sectorielle du PIB fait apparaître la part assez importante occupée par l'industrie et le bâtiment (38 %) ainsi que par l'agriculture, la pêche et la sylviculture (6,7 % avec 12,5 % des emplois); parmi les secteurs des services, il convient de relever le commerce (13,3 % du PIB), le transport et les communications (10,5 %) ainsi que la catégorie englobant les services financiers, les assurances, l'immobilier et les services aux entreprises (25 %). Les exportations et les importations de biens et services représentent les unes et les autres environ 25 % du PIB; les principaux produits d'exportation sont la pâte à papier et le papier (32 %) ainsi que les produits métalliques et les moteurs, les principaux articles d'importation étant les matières premières (55 %). Les échanges avec la CE ont progressé et représentaient en 1991 51 % des exportations et 46 % des importations. Les échanges avec les autres pays de l'AELE représentent 20 % du PIB et la plupart deviendront des échanges intra-communautaires dans une Communauté à 16. Jusqu'en 1990, la Finlande a enregistré un ratio d'investissement élevé (24 à 26 % du PIB).

En 1990/91, la Finlande a été gravement touchée par la récession. Le PIB a baissé de 6,4 % en 1991 et de 3,5 % en 1992. La formation brute de capital fixe a diminué de près d'un tiers au cours ces deux années, notamment dans le secteur privé. Le taux de chômage a doublé une première fois, pour atteindre 7,6 %, puis une deuxième pour s'élever à 16,6 % (1993). Cette situation s'explique en partie par l'aggravation du climat économique mondial, mais les problèmes structurels ont contribué à l'exacerber. Certains secteurs d'exportation s'étaient bien développés dans le cadre des relations commerciales protégées avec le Comecon et, notamment, avec l'URSS (15 % des exportations jusqu'en 1990); lorsque ces échanges se sont effondrés, ces industries se sont avérées non compétitives sur les marchés internationaux. D'autres secteurs trop axés sur le marché intérieur étaient pénalisés en raison de l'essoufflement de la demande intérieure. Le secteur important de la pâte à papier et du papier a souffert de la concurrence des exportations de l'Amérique du Nord, favorisées par la faiblesse du dollar américain sur le marché des changes; ce secteur doit s'adapter également à la tendance générale visant à rapprocher les sites de production du consommateur. Comme en Suède et en Norvège, la récession a gravement touché le secteur bancaire; en effet, de nombreux prêts consentis lors de l'expansion du crédit favorisée par la déréglementation ont fait l'objet de défauts de paiement; la pénurie de

<sup>1</sup> Les données en parité de pouvoir d'achat (PPA) présentées proviennent d'Eurostat. Etant donné que les systèmes de pondération en PPA ne sont pas uniformes, d'autres institutions (par exemple l'OCDE, la Banque mondiale) peuvent donner des chiffres plus élevés en PPA.

fonds qui en a résulté pour les banques a nécessité d'importantes opérations de sauvetage de la part de l'Etat, et notamment la reprise de certains établissements.

**En 1993, la récession a probablement atteint le creux de la vague en Finlande. Le PIB a cessé de diminuer et les investissements pourraient reprendre à partir de 1994. Les exportations progressent, grâce notamment au freinage des salaires et à la dévaluation et au flottement du FIM, lequel a perdu plus de 15 % de sa valeur par rapport à l'écu entre 1992 et le milieu de l'année 1993. Le solde de la balance extérieure a augmenté (+ 4,3 % du PIB en 1993) et le taux d'inflation demeure inférieur à 4 %. Toutefois, les déficits publics ont atteint 10 % du PIB et ne pourront être résorbés que lentement, malgré l'adoption prévue d'un nouveau budget d'austérité en 1994. La dette publique pourrait représenter quelque 63 % du PIB en 1994. Il convient également de signaler que Standard & Poor's a ramené à AA - le classement de la dette en devises de la Finlande.**

**Il existe pour la BEI des possibilités d'octroyer des prêts aussi bien en faveur des infrastructures que de l'industrie. Les infrastructures de communications sont assez bien développées, mais elles ont été mises en place dans un contexte d'échanges moins intenses avec la CE ainsi qu'avec les pays d'Europe de l'Est. Dans le domaine des transports, certains renforcements seront probablement nécessaires pour permettre à la Finlande de s'intégrer pleinement dans les réseaux transeuropéens, ainsi que pour améliorer les liaisons, notamment le long de sa côte Sud et avec Saint-Pétersbourg ou l'Estonie. Les liaisons routières et ferroviaires avec la région des lacs ainsi qu'avec le Nord nécessiteront probablement quelques améliorations dans la perspective de l'intégration future dans la CE, même si la faible densité de la population impose une approche très sélective.**

**Dans le secteur de l'énergie, certains renforcements des câbles de transport de courant électrique entre la Finlande et la Suède, et peut-être aussi la Russie ou l'Estonie, semblent être envisagés. Dans le secteur de l'environnement, des investissements sont indispensables pour traiter les eaux usées de l'agglomération de Helsinki (coût estimé: 190 millions d'écus), pour réduire la pollution industrielle causée en particulier par les usines de pâte à papier et de papier (coût estimé: 150 millions d'écus) et par les usines métallurgiques, ainsi que pour lutter contre la pollution plus diffuse due à l'agriculture et à la pisciculture.**

**Dans certains secteurs de l'industrie, les entreprises finlandaises (dans lesquelles l'Etat détient souvent des participations) sont parmi les premières en Europe et certaines ont déjà bénéficié de prêts de la BEI en faveur d'investissements dans la CE (Neste Oy, Enso-Gutzeit). Le soutien apporté aux efforts qu'elles déploient pour se moderniser et s'adapter à une division du travail au niveau européen facilitera l'intégration de la Finlande dans le marché intérieur et améliorera la compétitivité globale de l'industrie européenne. En outre, la Finlande possède un certain nombre de PME, dont certaines ont un grand pouvoir d'innovation et sont axées sur l'exportation. L'octroi de prêts globaux pourrait par conséquent être envisagé par l'intermédiaire d'établissements bancaires appropriés.**

**NORVEGE :      Aperçu de la situation économique**

Avec une superficie de 323 900 km<sup>2</sup> et une population de 4,3 millions d'habitants, la Norvège est légèrement plus petite que la Finlande. Sa densité de population est de 13 habitants au km<sup>2</sup> et, dans une CE à 16, la Norvège serait le pays le moins densément peuplé. La plupart des Norvégiens vivent dans la partie méridionale du pays qui jouit d'un climat plus clément. Et même là, les grandes villes sont rares : Oslo, la capitale, compte 470 000 habitants et Bergen, l'autre ville principale, 220 000.

La Norvège a été l'un des membres fondateurs de l'AELE en 1960. Après une première tentative d'adhésion à la Communauté européenne en 1972, la Norvège a ratifié un accord commercial avec la CE en 1973. Etant l'un des membres fondateurs de l'OTAN, la Norvège, contrairement à ses voisins scandinaves, n'a jamais été confrontée à des difficultés politiques pour des raisons de neutralité.

L'économie norvégienne est l'une des plus prospères d'Europe. En 1991, le PIB s'élevait à environ 94 millions d'écus (moins que celui du Danemark et de la Finlande, mais plus que celui de la Grèce et du Portugal). Le revenu par habitant, calculé en écus, représentait 130 % de la moyenne européenne (mais, mesuré en parité de pouvoir d'achat, il tombait à 100 %<sup>1</sup>). Une des caractéristiques de la Norvège est que 81 % de son PIB sont générés sur le continent, le reste correspondant aux activités pétrolières (16 %), au transport maritime et aux forages (3 %). Les activités exercées en mer ne fournissent néanmoins que 2,5 % des emplois. En ce qui concerne le PIB réalisé sur le continent, on note une importance relative des services publics généraux (18,5 % du PIB), et de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche (3,3 % du PIB et 5,5 % des emplois) ; par contre, l'industrie manufacturière (18 % du PIB) est proportionnellement moins importante que dans les pays de la CE (23 %). La Norvège a dégagé un excédent des paiements courants de 4,6 % en 1991 ; les exportations ont représenté 32 % du PIB et les importations 24 %. Les principaux produits exportés ont été le pétrole, le gaz et les produits connexes (44 %), alors que les importations se composaient principalement de machines et d'équipements électriques (23 %). Les principaux marchés d'exportation ont été la CE (67 %) et l'AELE (13,5 %) ; les importations provenaient pour 49 % de pays membres de la CE et pour 22 % de ceux de l'AELE. Depuis 1990, les investissements de la Norvège ont été inférieurs à 20 % du PIB alors que, de 1982 à 1989, ils en représentaient entre 25 et 28 %.

La Norvège souffre moins de la récession que la plupart des autres pays. Cette résistance s'explique essentiellement par la structure dualiste de son économie. Bien que l'économie ait progressé lentement (0,1 - 1 %) sur le continent, elle a été fortement stimulée par le développement très rapide des activités en mer. Le PIB réel du pays a progressé de 1,9 % en 1991 et de 2,6 % en 1992. Après une période de baisse, la formation brute de capital fixe a augmenté de 1 % en 1991 et de 5,6 % en 1992, ce dernier chiffre étant notamment la conséquence d'une importante formation de capital dans les secteurs du pétrole et des transports maritimes<sup>2</sup>. Le chômage a cependant atteint des niveaux sans précédent (6 %). Les mécanismes mis en place par le gouvernement devraient stabiliser le taux de chômage au niveau actuel, mais ils ont également contribué à doubler le déficit budgétaire en 1992 (5,5 % du PIB). Si on déduit les recettes dérivées du pétrole, le déficit a atteint 9,5 % du PIB en 1992 et il pourrait à nouveau s'aggraver en 1993.

<sup>1</sup> Les données en parité de pouvoir d'achat (PPA) présentées proviennent d'Eurostat. Etant donné que les systèmes de pondération en PPA ne sont pas uniformes, d'autres institutions (par exemple l'OCDE, la Banque mondiale) peuvent donner des chiffres plus élevés en PPA.

<sup>2</sup> Les méthodes comptables appliquées aux investissements réalisés sur les plateformes pétrolières provoquent de grandes variations des chiffres annuels publiés de formation du capital.

En 1993 et 1994, l'économie norvégienne devrait poursuivre sa croissance grâce à l'essor des activités en mer. Le développement économique du continent devrait se renforcer progressivement à partir de la mi-1993 et on devrait enregistrer un taux global de croissance annuelle du PIB de 2 % environ. La principale impulsion devrait être donnée par les exportations, qui tireraient profit d'une reprise des marchés mondiaux des produits de base et de la compétitivité accrue de la Norvège sur les marchés mondiaux. Etant donné que les réserves en pétrole de la Norvège sont plus importantes qu'on ne l'avait prévu (+ 12 %) et que ses ventes de gaz à l'Europe continentale vont vraisemblablement augmenter (+ 160 % d'ici 1999), le secteur exportateur de la Norvège devrait faire preuve d'une certaine robustesse à l'égard des incertitudes qui pèsent sur les marchés mondiaux des produits de base et des changes. Malgré la dévaluation (effective) de 3,3 % de la couronne norvégienne en décembre 1992, tout laisse à penser que l'inflation demeurera stable (1992 : 2,4 %). La dette publique cumulée de la Norvège est inférieure de 50 % à son PIB, ce qui fait de ce pays l'un des trois qui respectent le mieux les critères fixés par le Traité de Maastricht.

Certains aspects particuliers de l'économie norvégienne méritent une mention spéciale lorsque l'on évalue les perspectives à long terme du pays. En premier lieu, le secteur bancaire norvégien, tout comme celui de la Suède et de la Finlande, a été gravement touché par une crise financière qui s'est traduite par des opérations de sauvetage de banques en difficulté et des injections de capital par le gouvernement central. Bien qu'un effondrement général du système financier norvégien ait été évité et que des mesures de stabilisation aient été mises en oeuvre, il faudra un certain temps pour que les instituts bancaires nationalisés puissent être reprivatisés. Deuxièmement, la structure de l'économie norvégienne repose, dans une large mesure, sur les ressources naturelles et la production énergétique. Le pays deviendra vraisemblablement le plus grand producteur de pétrole au monde non membre de l'OPEP. Grâce à cela, la CE pourrait ainsi être beaucoup moins dépendante des importations d'hydrocarbures en provenance de pays tiers. Troisièmement, l'industrie norvégienne est étroitement tributaire de l'hydro-électricité. L'introduction d'une taxe sur les émissions de CO<sub>2</sub>, applicable dans toute la Communauté et déjà entrée en vigueur en Norvège (taxe dont est exemptée l'énergie d'origine hydraulique), renforcera la position de l'industrie norvégienne vis-à-vis de ses concurrents. C'est pourquoi la Norvège a un intérêt particulier à devenir partie intégrante du marché énergétique intérieur de la Communauté (elle pourra également fournir des quantités importantes de gaz).

Il existe dans le pays un potentiel d'intervention de la BEI, tant dans le secteur des infrastructures que dans celui de l'industrie. Les infrastructures de communications ne sont pas insuffisantes mais, en raison de l'intensification future des échanges avec la CE, elles pourraient avoir besoin d'une certaine modernisation et d'une meilleure intégration au sein des réseaux transeuropéens. En ce qui concerne les transports, on pourrait envisager l'amélioration des liaisons, en particulier entre les principaux centres du sud de la Norvège, et des liaisons vers le sud de la Suède. Les liaisons routières et ferroviaires avec le centre et le nord de la Norvège (la distance entre les extrémités nord et sud de la Norvège est aussi grande que celle qui sépare le sud de la Norvège de Rome !), et éventuellement avec le nord de la Suède et la Finlande pourraient exiger certaines améliorations dans la perspective d'une intégration future dans la CE. Toutefois, en raison de la faible densité de population et d'un relief montagneux et difficile, il sera nécessaire de faire preuve de discernement lors de la sélection des projets.

En ce qui concerne le secteur énergétique, la Norvège (encore plus que la Suède) dispose de grandes capacités et réserves hydro-électriques. Le pays, qui a entretemps privatisé son secteur de l'électricité, pourrait accroître ses exportations d'électricité (d'origine hydraulique) s'il pouvait compter sur un nombre suffisant de câbles de transport, notamment en direction des pays de la CE. Un nouveau câble de transport vers le Danemark est en construction et pourrait faire l'objet d'un prêt de la BEI (câble Skagerrak). En outre, on peut mentionner l'investissement, en cours de réalisation, relatif à la prospection et au transport de pétrole et de gaz en provenance des gisements maritimes norvégiens, qui a déjà reçu plusieurs prêts de la BEI dans le passé lorsque l'investissement portait sur la fourniture de pétrole et de gaz naturel aux Etats membres de la CE. Il semble que la réalisation d'une nouvelle conduite entre l'Allemagne et les gisements norvégiens soit à l'étude. Dans le secteur de l'environnement, des besoins d'investissement semblent se dégager, notamment en ce qui concerne la réduction de la pollution industrielle

(y compris celle provoquée par les forages en mer) ainsi que de la pollution plus diffuse produite par l'agriculture et la pisciculture.

Dans certains créneaux industriels (transports maritimes, construction navale, métallurgie légère et industrie pharmaceutique), la Norvège possède des entreprises de renommée européenne et ayant des participations dans des entreprises hors de ses frontières (Kvaerner a repris une partie de la construction navale en Allemagne de l'Est, par exemple), mais les prêts de la BEI n'ont concerné pour l'instant que le secteur énergétique. Un soutien aux efforts déployés par des entreprises de ce type pour se moderniser et se repositionner dans le cadre d'une division européenne du travail, faciliterait l'intégration de la Norvège dans le Marché intérieur et améliorerait également l'ensemble de la compétitivité de l'industrie européenne. En outre, les PME, nombreuses en Norvège, sont, pour certaines d'entre elles, très novatrices et dynamiques à l'exportation. La pêche et la pisciculture pourraient également devenir un secteur digne d'intérêt dans le contexte norvégien. Des prêts globaux pourraient être envisagés avec les banques adéquates.

**SUEDE :**      **Aperçu de la situation économique**

Avec une superficie de 450 000 km<sup>2</sup> et une population de 8,6 millions d'habitants, la Suède est le plus grand des quatre pays candidats. Sa population, presque égale à celle du Portugal, se répartit sur un territoire quasiment aussi grand que l'Espagne. Dans une Communauté européenne à 16, la Suède se situerait au troisième rang par sa superficie. La densité de la population est de 19 habitants au km<sup>2</sup>. La plupart des Suédois habitent dans le Sud du pays où le climat est plus clément. C'est là que se trouvent les grandes villes : Stockholm, la capitale (qui compte 1,5 million d'habitants), Göteborg (730 000) et Malmö (475 000).

La Suède a été l'un des pays fondateurs de l'AELE en 1960. En 1972, elle a signé un traité de libre-échange avec la Communauté européenne et, en 1991, elle a présenté sa demande d'adhésion à cette dernière.

La Suède a l'économie la plus grande et la plus diversifiée de tous les pays candidats à l'adhésion. En 1991, le PIB se chiffrait au total à 192 milliards d'écus, soit la moitié de celui du Benelux. Le revenu par habitant correspondait, exprimé en écus, à près de 150 % de la moyenne communautaire et, sur la base des parités de pouvoir d'achat (PPA)<sup>1</sup>, il en représentait 112 %. La répartition sectorielle du PIB montre que l'industrie et le BTP y contribuent pour 38 %, l'agriculture, la pêche et la sylviculture pour 3,7 % (et pour 5,3 % à l'emploi). Dans le secteur des services, le commerce (14 % du PIB) et les transports et les communications (8,3 %), ainsi que la catégorie générale "finance, assurance, immobilier et services aux entreprises" (26,5 %), méritent d'être mentionnés. Tant les exportations que les importations de biens et de services représentent 30 % environ du PIB; les principaux produits d'exportation sont les machines (28 %), le matériel de transport (15 %) et les métaux/produits métalliques (11 %), les principaux articles d'importation étant les machines, le matériel de transport et les autres produits manufacturés (80 % du total). Ces chiffres montrent qu'une grande partie de l'industrie suédoise est intégrée dans la division intra-industrielle du travail à l'échelle internationale. Les échanges commerciaux avec la Communauté européenne sont intenses : en 1991, ils représentaient 55 % des exportations comme des importations. 18 % du commerce s'effectue par ailleurs avec les autres pays de l'AELE, et une grande partie de ces échanges se transformerait en commerce intra-communautaire dans une Communauté européenne à 16. Jusqu'en 1990, la Suède avait un taux d'investissement compris entre 20 et 24 % du PIB.

En 1991, la Suède a été touchée par la récession. Depuis lors, la croissance du PIB est négative (- 1,5 % environ par an), mais la formation brute de capital fixe a diminué chaque année de 7 à 9 %, et davantage encore dans le secteur privé. Le taux de chômage est passé de 1,5 % en 1990 à 6,2 % trois ans plus tard. Considérés dans un contexte international, ces indicateurs peuvent ne pas paraître trop inquiétants, mais la récession se fait d'autant plus sentir qu'à la fin des années 1980 la demande s'était emballée, l'économie connaissant même une période de surchauffe. Par ailleurs, la baisse de l'activité économique fait planer quelques doutes supplémentaires sur la pérennité du "modèle suédois", caractérisé par un haut niveau de protection sociale et une abondance de services collectifs, ainsi que par l'accent mis sur le maintien d'un taux de chômage peu élevé. Ce modèle avait un "prix" : un degré d'intervention de l'Etat nettement supérieur à la moyenne par le canal des finances publiques et par l'intermédiaire de réglementations restrictives, ainsi qu'une certaine négligence à l'égard de la stabilité des prix. La récession a rendu plus apparents les dysfonctionnements macroéconomiques et les dérèglements du mécanisme de formation des prix, et le pays a depuis redoublé d'efforts pour réduire l'intervention publique, accroître l'efficacité du marché, parvenir à la stabilité des prix et restaurer la compétitivité internationale. Comme en Finlande et en Norvège, la récession a

<sup>1</sup> Les données en parité de pouvoir d'achat (PPA) présentées proviennent d'Eurostat. Etant donné que les systèmes de pondération en PPA ne sont pas uniformes, d'autres institutions (par exemple l'OCDE, la Banque mondiale) peuvent donner des chiffres plus élevés en PPA.

fortement touché le secteur bancaire : de nombreux prêts accordés durant la période d'expansion du crédit engendrée par la déréglementation n'étaient plus remboursés; l'insuffisance de fonds qui en est résultée pour les banques a nécessité d'importantes opérations de sauvetage de la part de l'Etat, y compris la reprise de certains établissements.

Pour 1994, on peut s'attendre à un léger redressement de l'économie. Malgré tous les efforts déployés, la récession s'est jusqu'à présent révélée plus tenace que prévu. Pour 1994, on espère que le PIB augmentera légèrement (1,6 %), les exportations ayant, quant à elles, redémarré cette année, après la dévaluation de plus de 16 % de la SKR par rapport à l'écu entre le début de 1992 et le milieu de 1993. En outre, l'inflation a diminué (1,9 % en 1992, mais sans doute 4,9 % en 1993). Le déficit public reste par contre un gros sujet de préoccupation. Malgré des coupes importantes dans les dépenses, il s'est aggravé de manière spectaculaire : d'une position excédentaire en 1990 (+ 4,2 % du PIB), on est en effet passé à un déficit important en 1992 (- 7,8 %), et un déficit record de - 13 % est attendu pour 1993; et la situation ne devrait guère s'améliorer en 1994. On estime par conséquent que la dette publique dépassera le seuil des 60 % du PIB dans le courant de 1993. Il est à noter que Moody's a revu deux fois à la baisse la notation de la Suède au cours des deux dernières années, une première fois, de Aaa à Aa1 en 1991, une seconde fois, de Aa1 à Aa2 en 1993.

Pour ce qui est des prêts de la BEI, des possibilités s'offrent dans le secteur des infrastructures et dans l'industrie. Les infrastructures dans le domaine des communications ne présentent pas de carences, mais l'intensification, à l'avenir, des échanges avec la Communauté européenne nécessitera d'importants travaux, en particulier pour ce qui est des réseaux transeuropéens. En matière de transports, le plus gros projet connu (à moyen terme) est le lien fixe entre la Suède et le Danemark; il faudra sans doute aussi étendre le réseau autoroutier (long actuellement de 900 km) reliant entre elles les villes principales du sud de la Suède. Une partie du réseau ferroviaire public, en cours de déréglementation, sera adaptée, au cours de décennie, pour permettre la circulation des trains à grande vitesse. Dans la perspective de l'intégration européenne, il sera sans doute aussi nécessaire d'améliorer les liaisons routières et ferroviaires avec le centre et le nord de la Suède, et, probablement avec la Norvège et la Finlande, même si la faiblesse de la densité de la population impose une approche très sélective.

Dans le secteur de l'énergie, la Suède (et plus encore la Norvège) dispose de grandes capacités et de grandes réserves en matière d'énergie hydraulique. La Suède serait en mesure d'accroître ses exportations d'(hydro)électricité, si des câbles de transport suffisants existaient, en particulier à destination des pays de la Communauté européenne. L'installation de nouveaux câbles entre la Suède et l'Allemagne est en cours avec le soutien d'un prêt approuvé par la BEI (Baltic Cable); il est projeté également de poser de nouveaux câbles en direction du Danemark et un autre vers la Pologne. La construction d'un gazoduc, entre la Suède (et la Finlande) et les champs de gaz norvégiens, semble aussi être à l'étude. Dans le secteur de l'environnement, il existe des besoins en matière d'investissement, afin, en particulier, de réduire la pollution industrielle provoquée par l'important secteur du papier et de la pâte à papier (estimation : 75 millions d'écus) et par les industries extractives, ainsi que la pollution plus diffuse engendrée par l'agriculture et la pisciculture.

Dans un certain nombre de secteurs industriels, les entreprises suédoises sont parmi les premières en Europe et certaines d'entre elles ont déjà bénéficié de prêts accordés par la BEI à l'appui d'investissements réalisés dans la Communauté européenne (Stora, Electrolux, Volvo, Tetra Pak, ABB). L'actionnariat de la plupart des sociétés suédoises réputées s'internationalise, les cas les plus connus à cet égard étant ceux de Volvo, et peut-être de SAS. Comme il s'agit d'entreprises publiques, leur privatisation est aussi envisagée, même si ce processus restera sans doute lent tant que la récession n'aura pas été surmontée. Un soutien apporté aux efforts que déploient les grandes entreprises suédoises pour se moderniser et se repositionner au sein de la division européenne du travail faciliterait l'intégration de la Suède dans le Marché intérieur et améliorerait la compétitivité globale de l'industrie européenne. La Suède possède par ailleurs un certain nombre de PME, dont certaines sont très novatrices et très actives à l'exportation. On pourrait par conséquent envisager l'octroi de prêts globaux par l'intermédiaire de banques appropriées.